

Délibération 2021/42

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 10 décembre 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Date d'affichage : 06/12/2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : CONVENTION HERAULT THD

L'an deux mil vingt et un et le dix décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE – E. BONNIOL- B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU – M. HUGOL - S. JEUNET - P. LOUX – C.NOHARET - I. SILHOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL -C. VIDAL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés :

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal 2 conventions d'Hérault THD covage concernant la mise à disposition de parcelles du domaine privé pour l'installation d'équipements d'un réseau de communications électroniques.

Il s'agit de la parcelle cadastrée D987 situé chemin de la Magdelaine, sur laquelle sera déposée une armoire et un shelter pour le passage de la fibre.

La redevance d'occupation est de 1€ et la convention restera en vigueur tant que la parcelle sera utilisée pour implanter, exploiter et entretenir les équipements du réseau FTTH.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Mme le Maire à signer la convention Hérault THD présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL

